

EPI, Comment les choisir, comment les entretenir ?

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont très nombreux et variés. Choisir ceux qui assureront une protection efficace pour ses propres conditions d'utilisation se réfléchit. Pour vous aider à faire le bon choix, voici les 3 étapes à respecter :



1 Identifier le danger

- 1 Je repère le degré de toxicité pour la santé
- 2 J'identifie les voies de contamination
- 3 Je m'informe des moyens de protection préconisés par le fabricant



Les mentions de danger, les conseils de prudence, les recommandations spécifiques du fabricant donnent des indications sur les parties du corps à protéger et donc les équipements de protection à ne pas oublier pour limiter les risques d'exposition.

2 Évaluer la situation réelle d'exposition

Exposition moins élevée	Exposition plus élevée
Produit non volatil ou non pulvérulent	Produit volatil ou pulvérulent
Produit seul et dilué	Produit concentré ou mélange de produits
Pas de contact direct avec le produit Pas de contact avec la végétation	Contact direct fréquent ou prolongé Contact intense avec la végétation
Exposition courte et occasionnelle	Exposition longue et/ou répétée
Pulvérisation basse Tracteur avec cabine	Pulvérisation haute Tracteur sans cabine
Matériel rincé après usage	Matériel nettoyé tardivement ou réutilisé
Cultures basses	Cultures hautes
Absence de poussières, vapeurs ou aérosols	Émission de poussières, vapeurs ou aérosols
Conditions météo limitant la dispersion (chaleur, vent, pluie)	Conditions météo favorisant la dispersion (chaleur, vent, pluie)
Lavage des mains après utilisation	Absence de lavage des mains
Équipements de protection adaptés et utilisés	Équipements de protection mal adaptés ou absence de protection

3 Choisir sa protection en fonction du risque

1

JE ME PROTÈGE LES VOIES RESPIRATOIRES

Masque de protection respiratoire FILTRANT* :



Ventilation libre



Ventilation assistée

CODECOULEUR DES FILTRES DE CARTOUCHES

P	Poussières, particules solides et liquides.
A	Produits phytosanitaires organiques, solvants, alcools.
AX	Bromure de méthyle.

* Choix des cartouches de filtres adaptées aux produits émis ou utilisés :
Traitements phytosanitaires : **Filtres A2P2 ou A2P3**
(gaz et vapeurs) **Filtres P2 ou P3** (poussières)
Manipulation de semences traitées : **Filtres P3**

CONSEILS PRATIQUES ET ENTRETIEN

- Vérifier la compatibilité avec lunettes de vue, barbe et morphologie.
- Assurer une ventilation adéquate du local.
- Vérifier la date de péremption des cartouches.
- Après usage, retirer les cartouches, les essuyer avec un chiffon sec et les stocker dans un sac hermétique.
- Nettoyer le masque avec un chiffon humide.
- Remplacer les cartouches dès qu'une odeur est perçue ou selon les recommandations du fabricant.
- Noter la date de mise en service sur la cartouche au moment de l'ouverture du sachet ou de l'opercule. C'est une information importante pour apprécier la durée de vie des cartouches.
- A titre indicatif, changer les filtres après 20 h d'utilisation sous abris (serres) et 40 h en parcelle extérieure ou au maximum 6 mois après ouverture.

Les filtres sont fragiles !

- Ne pas les mouiller, Ne pas les laisser à la chaleur du soleil, Ne pas les nettoyer les filtres à la soufflette (ou air comprimé).

2

JE ME PROTÈGE LES MAINS

Gants de protection en nitrile ou néoprène* :



Réutilisables à manchettes G2



Jetables à manchettes à usage unique G1



Gants de protection réutilisables en textile avec enduction nitrile* sur la paume des mains réutilisables pour les travailleurs de rentrée GR

CONSEILS PRATIQUES ET ENTRETIEN

- Choisir la bonne taille ! (de 5 à 14)
- Manchettes placées **SUR** le vêtement de protection si les mains travaillent en hauteur et **SOUS** si elles travaillent en bas.
- Utiliser uniquement sur mains propres. Se laver les mains après retrait.
- Ne pas réutiliser les gants jetables.
- Pour les gants réutilisables :
 - Ne pas laver en machine, ni laver l'intérieur.
 - Rincer l'extérieur avant de les enlever.
 - A changer à la fin de la saison.

* Le plus souvent pour les produits chimiques. Toujours vérifier la matière des gants préconisée pour chaque produit utilisé.



3

JE ME PROTÈGE LES YEUX

Lunettes-masque de protection étanches :



Visière



Écran facial

CONSEILS PRATIQUES ET ENTRETIEN

- Préférer un écran facial aux lunettes - masque si le risque ne nécessite pas de protection respiratoire : il offre une meilleure protection du visage contre les projections de produits.
- Choisir des modèles anti-buée.
- Vérifier la compatibilité avec lunettes de vue.
- Rincer les à l'eau claire puis à l'eau savonneuse si besoin.

4

JE ME PROTÈGE LE CORPS*

Combinaison de protection chimique avec capuche / Tablier à manches longues de protection chimique et phytosanitaire



Jetable à usage unique type 3/4



Réutilisable type 4/5/6



Tablier à manches longues PB[3] et C3

* Choix de la tenue de protection selon l'activité de travail :
application au pulvérisateur à dos, à lance – Application au pulvérisateur sans cabine : forte intensité du contact avec la végétation **Combinaison**
Préparation et incorporation de la bouillie – Nettoyage du matériel de traitement : **Tablier de protection** OU **Combinaison**



PROTECTION
PHYTOSANITAIRE



PROTECTION
CHIMIQUE



TYPE 3
étanches aux
liquides sous
forme de jet
continu



TYPE 4
étanches aux
brouillards
(liquides
pulvérisés)



TYPE 5
étanches aux
particules
solides



TYPE 6
étanches aux
projections
accidentelles
(éclaboussures)

CONSEILS PRATIQUES ET ENTRETIEN

- Choisir un vêtement à votre taille.
- Porter du coton sous la tenue et se changer après le travail.
- Porter le tablier par-dessus une tenue de travail traitée déperlant.
- Ne pas réutiliser le vêtement jetable.

Pour le vêtement réutilisable :

- Rincer après usage et stocker à l'abri du soleil.
- Suivre les consignes du fabricant : nombre de lavage maximum autorisé en machine, T° de lavage, conditions de séchage...
- Lavage distinct des autres vêtements.

5

JE ME PROTÈGE LES PIEDS

Bottes en caoutchouc-nitrile marquage S5 :



Réutilisables



Jetables à usage unique

CONSEILS PRATIQUES ET ENTRETIEN

- Bas du pantalon à placer **SUR** les bottes.
- Rincer les bottes après usage et stocker à l'abri du soleil.
- Remplacer dès apparition de craquelures ou de coupures.

Quelques points à vérifier avant utilisation de ces EPI

➡ **Absence de déchirures** : gants percés, combinaison abîmée.

➡ **Absence d'usure** : fermeture éclair cassée sur la tenue, masque non étanche, plastique plus rigide.

➡ **Absence de salissures ou contaminations visibles** : gants ou bottes colorés.

Pour qu'une protection individuelle soit efficace et le reste, il convient d'y associer des réflexes d'hygiène, de comportement et d'entretien pendant toute la durée de leur utilisation.

Un équipement de protection individuelle doit être **conforme, approprié** aux risques à prévenir, **adapté** à votre morphologie et au travail à effectuer.



**EPI : À CHAQUE SITUATION
SA PROTECTION**

Employeurs, quel est votre rôle ?

L'employeur définit et applique les mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum le risque d'exposition à des agents chimiques dangereux, et notamment en prévoyant un matériel adéquat ainsi que des procédures d'entretien régulières qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs (code du travail - R 4412-11).

L'employeur fournit à ses salariés les équipements de protection individuelle adaptés. Il veille à leur port et assure leur entretien (code du travail - R 4412-19).

Salariés, quels sont vos devoirs ?

Les salariés doivent prendre soin de leur santé et de celle des autres (code du travail - L 4122 - 1). Ils portent les équipements de protection individuelle fournis par l'employeur et respectent les consignes de sécurité données.